

Communiqué Le 29 octobre 2010

Une résolution marquante est adoptée pour assurer la protection de la vie privée dans l'avenir

Les commissaires internationaux à la protection des données adoptent une résolution sur la protection intégrée de la vie privée parrainée par Ann Cavoukian, Ph.D., dans le but de protéger la vie privée des générations futures

Les commissaires internationaux à la protection des données et de la vie privée ont adopté aujourd'hui une résolution marquante proposée par Ann Cavoukian, Ph.D., commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, à leur conférence annuelle en cours à Jérusalem.

Cette résolution reconnaît le concept de *protection intégrée de la vie privée* établi par M^{me} Cavoukian, qui vise à assurer l'intégration de mesures de protection de la vie privée dans les nouvelles technologies et pratiques administratives dès l'étape de leur conception, comme étant un « élément essentiel de la protection fondamentale de la vie privée ». En outre, cette résolution, qui a été coparrainée par Jennifer Stoddart, Commissaire à la protection de la vie privée du Canada et les commissaires de Berlin, de la Nouvelle-Zélande, de la République tchèque et de l'Estonie :

- encourage l'adoption des principes de la *protection intégrée de la vie privée* comme mode de fonctionnement de base des organisations;
- invite les commissaires à la protection des données et de la vie privée à promouvoir la *protection intégrée de la vie privée*, à en intégrer les principes fondamentaux dans les politiques et textes de loi de leur territoire et à favoriser la recherche sur la *protection intégrée de la vie privée*.

« Nous vivons à une époque où tout est sous surveillance : forage de données, profilage comportemental, pratiques ciblées et discriminatoires et infonuagique », a dit la commissaire Cavoukian à ses homologues internationaux. « Pour préserver au-delà des dix prochaines années la vie privée sur laquelle reposent tant de nos libertés, nous devons adopter sans attendre une nouvelle approche. »

Selon la commissaire Cavoukian, la connectivité systématique, les nouveaux paradigmes de partage de renseignements et les médias sociaux en ligne créés au cours des dernières années font en sorte que la vie privée est à un tournant décisif.

« Nous devons agir maintenant, sinon, d'ici 2020, la vie privée telle que nous la connaissons actuellement disparaîtra définitivement », a affirmé la commissaire Cavoukian plus tôt cette semaine dans une allocution prononcée lors d'une séance plénière à la 32^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée.



La résolution adoptée aujourd'hui marque un virage décisif dans la façon dont la communauté internationale protégera désormais la vie privée.

« Le marché alimente la création de nouvelles technologies à un rythme effréné, beaucoup plus rapide que le processus de réglementation », a précisé M^{me} Cavoukian. « Il n'est plus réaliste de s'appuyer uniquement sur une réglementation ponctuelle comme seul moyen de protéger la vie privée dans l'avenir. Cette résolution constitue un engagement à mettre en œuvre au plus tôt les principes de la *protection intégrée de la vie privée* afin que désormais, la vie privée soit protégée implicitement. »

La protection intégrée de la vie privée (PIVP), un concept élaboré par la commissaire Cavoukian dans les années 1990, est adoptée par un nombre croissant d'organisations et de territoires dans le monde. Elle consiste à intégrer la protection de la vie privée directement dans la conception et le fonctionnement de diverses technologies, et également des procédés administratifs et des réseaux. Au lieu de considérer la protection de la vie privée comme une chose que l'on « greffe » après coup, la PIVP est de nature proactive et préventive et représente donc une approche très efficace du fait de l'interconnexion croissante des technologies et de la collecte de données toujours plus nombreuses. (Pour des précisions, consulter www.privacybydesign.ca.)

Renseignements aux médias :

Bob Spence

Coordonnateur des communications

Ligne directe: 416 326-3939 Cellulaire: 416 873-9746 Sans frais: 1 800 387-0073

bob.spence@ipc.on.ca

www.ipc.on.ca